



Votre Auto à la Carte !

## Changement de titulaire

Suite à l'acquisition d'un véhicule, afin d'immatriculer à votre nom, vous devez présenter les pièces justificatives suivantes :

<b>Certification d'immatriculation</b>	La carte grise signée par le ou les ancien(s) titulaire(s) avec la mention "vendu le .../.../...
<b>Une déclaration de cession</b>	Cerfa complété et signé par le ou les titulaires vendeur(s) et le ou les acquéreur(s), sans rature ni correction.
<b>Un contrôle technique</b>	De moins de - 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.
<b>Un justificatif d'assurance</b>	Fournir un certificat ou une attestation d'assurances en cours de validité pour le véhicule.
<b>Un justificatif de domicile</b>	Datant de - 6 mois, avec vos NOM et PRÉNOM, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : titre de propriété - facture électricité, gaz, téléphone, eau - attestation d'assurance logement - quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier. L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente.
<b>Un Justificatif d'identité</b>	Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur cosignée par l'hébergé et l'hébergeant. Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.
<b>Permis de conduire</b>	Du titulaire de la carte grise et correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.
<b>Co-titulaire</b>	Si un co-titulaire doit apparaître sur la nouvelle carte grise, il nous faut sa pièce d'identité en cours de validité. Une par co-titulaire.
<b>Pour une personne morale</b>	L'extrait k-bis de - de 2 ans permet de justifier de l'identité et du domicile de la société accompagné de la pièce d'identité, en cours de validité, du gérant.
<b>Pour les personnes mineures</b>	La carte grise peut être à leur nom, cependant les documents doivent être signés par une personne investie de l'autorité parentale ou du tuteur légal (Le jugement de tutelle est à présenter). Le parent présente une pièce d'identité en cours de validité.
<b>Si vous ne pouvez vous déplacer</b>	Donnez procuration à un tiers de confiance, celui-ci devra présenter sa pièce d'identité. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant.

Avec notre logiciel spécifique au moment de la saisie de votre carte grise, la demande de certificat d'immatriculation et le mandat d'immatriculation se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Tous les formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeables sur notre site [www.cartaplac.com](http://www.cartaplac.com).

**Coût de la démarche : Les taxes correspondantes au véhicule + 35,90 €**



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHES RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPÉAGE

